

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des cités unies
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 1^{er} juin 2021

Délibération n° 04-2022

Objet : EXERCICE 2022 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le mercredi 1er juin deux mille vingt-deux à onze heures et quinze minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Bernard Debeer, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Thérèse Deprez-Lefebvre, Benjamin Dumortier, Luc Foutry, Alexandre Garcin, Patrick Geenens, Christophe Gras, Alain Leclercq, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Francis Vercamer.

Suppléants : Pierre Canesse, Alain Cambien.

Secrétaire de séance : Bernard Debeer

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 25 Mai 2022

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président en exercice

Le budget primitif 2022 a été adopté le 7 décembre 2021, par délibération 09-2021.

Suite au vote du Compte administratif 2021, il a été constaté un solde positif de la section fonctionnement d'un montant de 37 772,94 euros.

Il convient donc d'adopter un budget supplémentaire dont l'objet est d'intégrer l'excédent de fonctionnement constaté sur l'exercice budgétaire de l'année 2021 et d'ajuster en conséquence le montant des crédits ouverts en dépenses et en recettes à 1.000.200,44€.

Les autorisations juridiques, et notamment la convention 2022 qui nous lie à notre maître d'œuvre, l'ADULM, restent inchangés.

Le budget supplémentaire adopté, le budget 2022 s'équilibre à hauteur d'un million deux cent euros et quarante-quatre centimes, et s'établit dès lors comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Dépenses de l'exercice			
articles	Libellés	BP 2022	BP 2022 après BS
11	charges à caractère général	18 427,50 €	38 428,44 €
6042	achats de prestation de service	10 427,50 €	20 169,44 €
62268	honoraires		10 000,00 €
6237	publications		
6281	cotisations	8 000,00 €	8 259,00 €
12	charges de personnel	9 000,00 €	19 000,00 €
64111	rémunération	7 500,00 €	12 500,00 €
6451	URSSAF	1 500,00 €	6 500,00 €
65	autres charges de gestion courante	935 000,00 €	942 772,00 €
6574	subvention aux associations de droit privé	935 000,00 €	935 000,00 €
65688	charges diverses de gestion courante		7 772,00 €
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	962 427,50 €	1 000 200,44 €
66	charges financières	- €	- €
67	charges exceptionnelles	- €	- €
22	dépenses imprévues	- €	- €
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES ET SPECIFIQUES	- €	- €
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	962 427,50 €	1 000 200,44 €
Recettes de l'exercice			
articles	Libellés	BP 2022	BP 2022 après BS
70	Prod. Services, domaine, ventes	- €	- €
73	impôts et taxes	- €	- €
74	dotations participations	962 427,50 €	962 427,50 €
746	DGD urbanisme - Etat	- €	- €
74718	participation Etat		
74721	participation région		
74731	participation département		
74741	participations communes		
74751	participations EPCI	962 427,50 €	962 427,50 €
75	autres produits de gestion courante	- €	- €
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	962 427,50 €	962 427,50 €
76	produits financiers	- €	- €
77	produits spécifiques	- €	- €
773	mandats annulés		
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	962 427,50 €	962 427,50 €
	+		
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		37 772,94 €
	=		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	962 427,50 €	1 000 200,44 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- D'adopter le principe du vote par nature et par chapitre,
- D'adopter ce budget supplémentaire présenté en annexe,
- D'arrêter les dépenses et les recettes à la somme d'un million deux cent euros et quarante-quatre centimes (1.000.200,44 €), selon la répartition par chapitre décrite dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Francis VERCAMER n'a pas pris part au vote.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole